



L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?

Denis Fougère, Mirna Safi

► To cite this version:

Denis Fougère, Mirna Safi. L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?. France, portrait social, 2005-2006, INSEE, pp.163-184, 2005, 9782110683496. hal-01028147

HAL Id: hal-01028147

<https://sciencespo.hal.science/hal-01028147>

Submitted on 22 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?

Denis Fougère et Mirna Safi (*)

Sur l'ensemble de la période allant de 1968 à 1999, 11 % des immigrés présents à deux recensements successifs ont acquis la nationalité française (hors acquisitions par mariage). Ces naturalisations ont baissé légèrement entre 1975 et 1982 pour devenir ensuite de plus en plus nombreuses. Le pays d'origine affecte fortement la probabilité d'acquisition de la nationalité française : les immigrés originaires d'Algérie, du Portugal et de Turquie sont les moins fréquemment naturalisés, par opposition à ceux venus d'Asie du Sud-Est et d'Afrique subsaharienne. De plus, les femmes acquièrent plus souvent que les hommes la nationalité française. La catégorie socioprofessionnelle et le diplôme des individus affectent très sensiblement les chances de naturalisation : ainsi, être inactif ou ouvrier les diminue. L'acquisition de la nationalité française a un impact positif sur l'accès à l'emploi des immigrés. Cette « prime » due à la naturalisation semble profiter particulièrement aux immigrés qui s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail, comme les hommes venus d'Afrique subsaharienne et du Maroc ou les femmes venues de Turquie et du Maghreb.

La France est un pays d'immigration, et « tout indique qu'elle le restera » [10]. En 2004, 4,5 millions de personnes immigrées (c'est-à-dire nées étrangères à l'étranger) âgées de 18 ans ou plus, résident en France métropolitaine [5]. Elles représentent 9,6 % de la population totale du même âge. Parmi elles, 41 % ont acquis la nationalité française¹.

(*) Denis Fougère est membre du CNRS et de l'Insee, Crest ; Mirna Safi fait partie de l'Insee, Crest. Les auteurs tiennent à remercier Guy Desplanques, Aline Désesquelles, Christine Couet et Isabelle Robert-Bobée (Insee), qui leur ont facilité l'accès à l'Échantillon démographique permanent (EDP), ainsi que Catherine Borrel (Insee), qui leur a transmis certaines statistiques agrégées provenant des recensements généraux de la population.

1. À titre de comparaison, en 2004 aux États-Unis, la proportion d'immigrés âgés de 18 ans ou plus était supérieure, puisqu'elle s'élevait à 14,5 % de la population totale du même âge, mais parmi cette population immigrée, la proportion de personnes ayant acquis la nationalité américaine (40,6 %) était remarquablement identique à la proportion estimée en France (pour plus de précisions, le lecteur pourra consulter le site <http://www.census.gov>).

Cette proportion n'était que de 37 % en 1999. Cette évolution s'explique par la forte progression des acquisitions de nationalité durant les dernières années : elles sont en effet passées de 92 410 en 1995 à 128 092 en 2002, puis à 144 640 en 2003, soit une croissance de 13 % entre ces deux dernières années². Récemment, Patrick Weil rappelait que, bien que l'évolution du droit de la nationalité français ait pu refléter certaines des ambiguïtés de nos politiques d'intégration, ce droit « est aujourd'hui l'un des plus ouverts d'Europe » [22]. Mais le droit, pour primordial qu'il soit, n'est pas tout : « la politique d'immigration se mesure aussi aux pratiques des agents qui la mettent en œuvre » [20]³ et, ajouterons-nous, à la façon dont les immigrés la vivent et la perçoivent. Comment expliquer que, bien qu'un nombre élevé d'étrangers installés en France demandent la nationalité française, certains seulement l'obtiennent ? L'acquisition de la nationalité du pays d'accueil constitue-t-elle l'aboutissement du processus d'intégration, ou bien seulement une étape importante, celle qui fera s'abaisser certaines barrières discriminatoires et qui permettra aux immigrés de pouvoir participer pleinement à « la communauté des citoyens » du pays d'accueil ?

Une grande partie de la littérature sociodémographique consacrée à l'étude des naturalisations a examiné celles-ci du point de vue des immigrés, ou plus exactement de leur « propension » à devenir des citoyens du pays d'accueil. Par exemple, Portes et Mozo [16] ont souligné l'importance des variables socioéconomiques (revenu, profession, propriété du logement). Barkan et Khokhlov [2] ont quant à eux mis l'accent sur les variables culturelles telles que la maîtrise de la langue du pays d'accueil. D'autres recherches ont tenté de prendre en compte des variables contextuelles, notamment la taille de la communauté d'origine, son implantation géographique dans le pays d'accueil, et l'évolution de la législation permettant d'acquérir la nationalité de ce pays [17, 23]⁴. Pour leur part, les économistes ont plutôt insisté sur les conséquences de l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil sur les salaires [7, 6] ou l'emploi des immigrés [9]. Notre étude essaie simultanément d'identifier les facteurs qui facilitent l'acquisition de la nationalité et de mesurer les effets que celle-ci peut avoir sur l'accès à l'emploi.

Ces effets sont de deux types. D'une part, la naturalisation permet aux immigrés d'accéder à des professions qui leur étaient auparavant fermées (notamment les emplois de la Fonction publique, mais aussi de nombreuses professions libérales ou indépendantes [15]). D'autre part, elle lève certains obstacles discriminatoires au cours de la procédure de recrutement. La mesure de l'effet direct de la naturalisation est cependant difficile à mettre en évidence : les immigrés qui acquièrent la nationalité française ne sont pas un échantillon aléatoire, pris au hasard dans la population des immigrés vivant sur le sol français. Ils diffèrent des autres par des caractéristiques observables (le niveau d'éducation par exemple), mais certainement aussi par d'autres caractéristiques, celles-ci inobservables. Or ces caractéristiques affectent également leurs possibilités d'accéder à l'emploi, ce dont il faudra tenir compte.

2. Si l'on se restreint aux acquisitions de nationalité par décret ou par déclaration (*encadré 2*), les nombres correspondants sont de 61 884 en 1995, 92 552 en 2002, et 110 511 en 2003, soit une progression de 19,4 % au cours de cette dernière année [11].

3. « En décidant du sort des étrangers qui se présentent aux guichets des préfectures, [les agents de l'administration] se livrent à un travail permanent de production, d'appropriation et de ré-interprétation du droit. Ainsi, l'administration joue un rôle primordial comme instance de traduction du droit, autrement dit comme espace intermédiaire entre la loi et les étrangers » [20].

4. Une synthèse déjà ancienne des travaux réalisés dans les années soixante-dix et quatre-vingt est contenue dans [8].

Observer les changements de nationalité

L'Échantillon démographique permanent (EDP) permet de suivre les individus au travers des informations collectées lors des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. Lors de chaque recensement, toute personne résidant en France déclare sa nationalité. Il est donc possible d'identifier les immigrés ayant acquis la nationalité française dans l'intervalle de deux recensements. De ce fait, nous avons construit un échantillon qui inclut tous les individus présents à deux recensements successifs⁵ (*encadré 1*).

Encadré 1

Les données utilisées

L'Échantillon démographique permanent (EDP) constitue un vaste fichier de suivi longitudinal d'individus tirés des données des recensements français selon un critère de date de naissance. Ce fichier a été créé en 1967 et comprend, à l'heure actuelle, des données issues des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. Sont inclus dans l'EDP les individus nés certains jours de l'année (4 jours sur 365, soit environ 1 % de la population) et pour lesquels on dispose d'un bulletin de recensement ou d'un des bulletins d'état civil correspondant aux événements démographiques majeurs de la vie de l'individu : sa naissance, ses mariages, son décès, la naissance de ses enfants... Chaque année, les individus nés dans les quatre jours de référence s'ajoutent à ceux déjà présents dans l'échantillon. En ce qui concerne les immigrés, ils apparaissent dans l'EDP dès qu'ils sont recensés ou dès que l'on retrouve un bulletin d'état civil les concernant. D'autre part, tout immigré peut disparaître de l'EDP par migration hors de France ou par décès, ce qui est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des individus de l'échantillon.

Le caractère essentiellement démographique des données de recensement fait que l'EDP ne comprend pas certaines informations particulièrement utiles pour toute étude sur l'immigration. Une des principales variables manquantes est le degré de maîtrise de la langue française,

qui joue un rôle primordial dans la naturalisation des immigrés.

Le principe de construction de l'échantillon de travail repose sur l'empilement des observations issues d'individus ayant déclaré être étrangers nés à l'étranger lors de leur première apparition dans l'EDP. Pour qu'un individu donne lieu à une observation, il faut qu'il soit présent (plus précisément recensé) à deux recensements consécutifs. Cela nous conduit ainsi à éliminer les chaînes de type : (présent en t , absent en $t + 1$), (absent en t , présent en $t + 1$), (absent en t , absent en $t + 1$), où t est la date de l'un des recensements (1968, 1975, 1982, 1990), et $t + 1$ est la date du recensement suivant. Ainsi, un individu peut donner lieu au maximum à quatre observations du type (présent en t , présent en $t + 1$). Dans ce cas, il existe trois possibilités quant à l'évolution de sa nationalité :

- étranger en t , étranger en $t + 1$,
- étranger en t , français en $t + 1$,
- français en t , français en $t + 1$.

On abandonne les observations correspondant au troisième cas, étant donné que ce qu'on cherche à détecter est bien la transition étranger-français. Si un individu est étranger en 1968 et étranger en 1975, il donne lieu à une observation avec la variable « naturalisation » qui vaut 0 et la variable « période d'observation »

5. De ce fait, un même individu peut être observé plusieurs fois dans notre échantillon. Le nombre d'observations qui lui correspond est égal au nombre de périodes intercensitaires pour lesquelles il est présent dans l'EDP.

Encadré 1 (fin)

qui vaut 1 (la première vague du panel étant celle comprise entre 1968 et 1975, la deuxième entre 1975 et 1982...). En revanche, s'il est étranger en 1968 mais devenu français en 1975, il donne lieu à une observation avec la variable « naturalisation » qui vaut 1 et la variable « période d'observation » qui vaut 1. Un individu ayant un parcours du type « absent en 1968, étranger en 1975, étranger en 1982, français en 1990, français en 1999 » donne lieu à deux observations :

- la première observation est caractérisée par la valeur 0 pour la variable « naturalisation » et par la valeur 2 pour la variable « période d'observation » ;
- la deuxième observation est caractérisée par la valeur 1 pour la variable « naturalisation » et par la valeur 3 pour la variable « période d'observation ».

Un individu présent aux cinq dates du recensement qui demeure étranger sur toute la période donnera ainsi lieu à quatre observations, la variable « naturalisation » prenant la valeur 0 durant chacune des quatre vagues.

Ce principe de construction de l'échantillon conduit à omettre les naturalisations qui ne peuvent être précisément situées entre deux recensements. Ainsi, un étranger en t , absent en $t + 1$ et naturalisé en $t + 2$ ne peut être pris en compte dans l'analyse. Pour pouvoir l'inclure, il faudrait émettre des hypothèses sur sa date de naturalisation : aurait-il été naturalisé avant son départ (entre t et $t + 1$) ou après son retour (entre $t + 1$ et $t + 2$) ?

Cet échantillon de travail exclut également les observations manquantes au second recensement^a. Les intégrer dans l'analyse soulève une réelle difficulté, car il existe potentiellement une relation de double causalité entre la naturalisation et la trajectoire migratoire de l'individu : un étranger peut quitter le territoire français avant même de demander la nationalité française, auquel cas le départ ne permet pas d'observer l'éventuel accès à la nationalité, mais il peut aussi quitter le territoire parce qu'il n'a pu accéder à cette nationalité. L'analyse statistique montre que la probabilité de sortie de l'échantillon entre deux recensements successifs (définie comme la probabilité d'être présent au premier mais absent au second) est signifi-

cativement plus élevée pour les personnes originaires d'Algérie ou du Maroc, celles âgées de 25 à 35 ans, les hommes, les célibataires, les cadres, les employés et professions intermédiaires. Elle est plus élevée pour les diplômés du supérieur que pour les personnes qui n'ont qu'un certificat d'études primaires ou un BEPC. Les probabilités de naturalisation et d'emploi augmentant toutes deux avec le niveau d'éducation et la qualification professionnelle, il est possible que nos résultats sur-estiment quelque peu l'effet positif de la naturalisation sur l'emploi. Pour confirmer cette conjecture, il nous faudrait disposer d'informations plus complètes sur les trajectoires migratoires et professionnelles des étrangers ayant séjourné en France.

Souhaitant centrer l'analyse sur les acquisitions de nationalité par décret (encadré 2), nous avons exclu les cas pour lesquels on observe un mariage mixte et une acquisition de nationalité au cours de la même période intercensitaire. À l'évidence cette méthode est imprécise : il est possible qu'entre deux recensements, un immigré acquiert la nationalité par décret puis se marie avec une personne de nationalité française. Cette procédure élimine 20,4 % des acquisitions de nationalité observées dans les données.

Enfin, l'objectif de l'article étant d'analyser l'interaction qui existe entre naturalisation et emploi, l'échantillon est restreint aux individus ayant entre 18 et 55 ans en début de période, et qui n'étaient à ce moment-là ni étudiants ni militaires. Ces restrictions de champ conduisent à un échantillon de 36 685 observations (qui correspondent à 21 779 individus). Les pays d'Europe de l'Ouest (autres qu'Espagne, Italie et Portugal), d'Asie du Sud-Est, d'Afrique subsaharienne et d'Europe de l'Est ont été regroupés par zones géographiques élargies de façon à disposer de groupes de taille suffisante.

a. Les sorties de l'EDP, et leur possible interprétation comme des départs du territoire, ont été étudiées en détail par Richard [17].

Les immigrés peuvent devenir français par décret (*i. e.* par naturalisation), ce mode d'acquisition représentant la majorité des cas, ou par déclaration suite à un mariage avec un conjoint de nationalité française (*encadré 2*)⁶. Or, ces deux modes d'acquisition correspondent vraisemblablement à des logiques différentes, aux conséquences en termes de trajectoires d'emploi également différentes. Les mariages mixtes et leurs effets sur l'intégration sociale nécessitant un examen particulier, la présente étude est centrée sur l'analyse des acquisitions de nationalité par décret. Il est toutefois impossible de repérer

Encadré 2

Les modes d'acquisition de la nationalité française

La nationalité française est attribuée à la naissance soit par filiation (avoir au moins un parent de nationalité française), soit en raison du lieu de naissance (il s'agit du droit du sol qui s'applique aux enfants nés en France dont au moins un parent est né en France). On parle d'acquisition de la nationalité française pour un individu qui devient français après la naissance. On distingue trois modes d'acquisition de la nationalité française [21] :

- **L'acquisition de plein droit** en raison de la naissance et de la résidence en France. Cette modalité repose sur l'idée que la naissance et la résidence en France constituent le fait des conditions d'intégration des jeunes étrangers et leur donne le droit de devenir français. Avec la loi de 1993, on a introduit une condition supplémentaire : « la manifestation de volonté » qui suppose une démarche volontaire du jeune étranger faisant foi de son désir de devenir Français. Cette procédure a été supprimée en 1998 ; à partir de cette date, les jeunes étrangers nés en France deviennent Français de plein droit à 18 ans.

- **L'acquisition de la nationalité française par déclaration** : elle concerne notamment les étrangers qui se marient avec une personne de nationalité française.

- **L'acquisition de la nationalité française par décret** : il s'agit de la décision d'attribution de la nationalité française par l'autorité publique

suite à la demande d'un étranger et sous certaines conditions.

Le nombre d'acquisitions de la nationalité française est en moyenne de 125 000 par an sur les dix dernières années, tous modes d'acquisition confondus, dont environ 20 % par déclaration et 50 % par décret.

On a très peu d'informations sur les demandes de naturalisation et notamment sur les différences des taux de demandes par nationalité d'origine. Le calcul de tels taux est très difficile à réaliser, étant donné qu'il faut connaître non seulement la répartition des demandes de naturalisation par nationalité d'origine mais aussi le nombre d'étrangers remplissant *a priori* les conditions de demande de naturalisation pour chacune de ces origines. Les analyses qualitatives montrent cependant que les étrangers qui demandent à devenir français sont une minorité au sein de l'ensemble de la population immigrée. Ceci peut s'expliquer de diverses façons : on peut notamment évoquer la complexité des démarches, les files d'attente, l'autocensure des étrangers, et parfois des stratégies de dissuasion. Parmi les étrangers qui font cette demande, ils sont ensuite près de 70 % à obtenir une décision favorable, mais ce résultat dépend fortement de la préfecture et notamment des moyens logistiques et de l'effectif du personnel mis en œuvre par cette dernière pour le traitement des demandes de naturalisation [20].

6. En dehors de la période allant de 1993 à 1997, la naissance sur le territoire français donne le droit à l'acquisition de la nationalité française sous la seule condition de résidence en France. On ne peut donc pas analyser toutes les acquisitions de la nationalité française, étant donné que les conditions de cette acquisition, ainsi que le sens de cette démarche, diffèrent fortement pour les personnes nées en France d'une part et pour celles nées à l'étranger d'autre part.

avec certitude les acquisitions de nationalité par déclaration dans les données de l'EDP. Mais les informations provenant des bulletins de mariage, où la nationalité du conjoint apparaît, permettent malgré tout d'éliminer les cas pour lesquels on observe un mariage mixte et une acquisition de nationalité au cours de la même période intercensitaire.

Pour certains pays de naissance, les immigrés résidant en France sont peu nombreux. Les analyses par origine nationale ne peuvent donc être conduites que pour les pays suffisamment représentés dans l'échantillon : l'Espagne, l'Italie, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, et la Turquie. L'Europe de l'Ouest (à l'exclusion de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal), l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam), l'Afrique subsaharienne et l'Europe de l'Est ont été également introduites dans l'analyse, mais sans distinguer toutefois les origines nationales (*tableau 1*).

Tableau 1
Pays ou groupes de pays de naissance retenus dans l'analyse

Pays de naissance	Nombre d'observations (1)	Part dans l'échantillon (en %)
Portugal	9 670	26,36
Algérie	6 577	17,93
Italie	6 227	16,97
Espagne	4 571	12,46
Tunisie	2 124	5,79
Autres pays d'Europe de l'Ouest	1 949	5,31
Europe de l'Est	1 518	4,14
Turquie	1 266	3,45
Maroc	1 056	2,88
Asie du Sud-Est	888	2,42
Afrique subsaharienne	839	2,29
Total	36 685	100,00

(1) Pour un individu, le nombre d'observations correspond au nombre de périodes intercensitaires pour lesquelles il est présent dans l'EDP. Le nombre d'observations total correspond à la somme du nombre d'observations par individu.

Champ : personnes ayant déclaré être nées à l'étranger, de nationalité étrangère et âgées de 18 à 55 ans au moment de leur première interrogation, présentes au moins deux fois de suite dans le panel.
Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.

Les immigrés originaires d'Europe sont globalement les plus nombreux. Toutefois, leur poids relatif n'a cessé de diminuer au cours du temps, entre 1968 et 1999 (*graphique 1a*). Par exemple, les Italiens représentaient 29,7 % des immigrés de l'échantillon en 1968, mais seulement 8,4 % en 1999. Les immigrés originaires de Tunisie, du Maroc, de Turquie, des pays d'Asie du Sud-Est et des pays d'Afrique subsaharienne ont à l'inverse vu leur proportion augmenter très significativement (*graphique 1b*). Ainsi, les Tunisiens représentaient 3,8 % des immigrés de l'échantillon en 1968, mais 6,9 % en 1999.

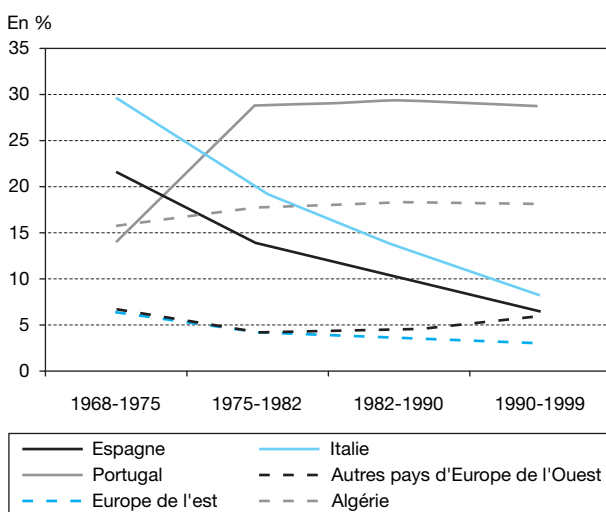
*Les naturalisations entre 1968 et 1999 :
de plus en plus nombreuses au cours du temps...*

Pour beaucoup, l'acquisition de la nationalité est perçue comme l'étape « ultime » de l'intégration de l'immigré. De ce fait, elle est souvent analysée du point de vue de l'individu plutôt que de celui de la société d'accueil. Elle est alors associée à une assimila-

Graphique 1a

Les origines nationales en baisse ou stagnation relative (1968-1999)

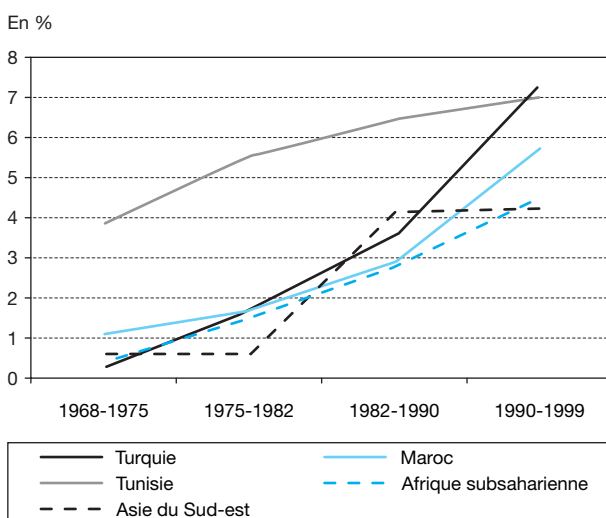
Lecture : 22 % des immigrants présents aux recensements de 1968 et 1975 sont originaires d'Espagne.
Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.



Graphique 1b

Les origines nationales en augmentation relative (1968-1999)

Lecture : 4 % des immigrants présents aux recensements de 1968 et 1975 sont originaires de Tunisie.
Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.



tion réussie, se traduisant par un désir d'engagement civique et identitaire, et parfois, à un simple calcul instrumental lié aux bénéfices que cette démarche peut procurer à l'étranger qui l'accomplit. Mais la naturalisation peut être vue aussi comme le résultat d'une interaction entre une décision individuelle (celle de l'étranger candidat à la naturalisation) et l'attitude vis-à-vis de l'immigration de toute une société, notamment au travers du fonctionnement de ses institutions administratives [20]. Sous cet angle, tout se passe comme si l'acquisition de la nationalité était le fruit de la confrontation d'une demande (ou encore d'une auto-sélection) des immigrants qui remplissent un certain nombre de conditions, et d'une offre, ou plus précisément d'une procédure de sélection,

dont l'aboutissement est la décision de naturalisation par décret. Les données de l'EDP permettent seulement d'observer le résultat favorable de cette procédure, à savoir la demande de naturalisation acceptée. Elles ne distinguent pas les cas où la naturalisation n'a pas été demandée de ceux où elle l'a été mais n'a pas été accordée. De fait, un faible taux de naturalisation peut être le résultat de demandes peu fréquentes ou de nombreux refus administratifs. Les données longitudinales de l'EDP sont ici utilisées non pas pour mettre en évidence les comportements de sélection ou d'auto-sélection qui déterminent le processus de naturalisation, mais plutôt pour mettre en lumière les caractéristiques individuelles qui sont corrélées avec l'acquisition de la nationalité.

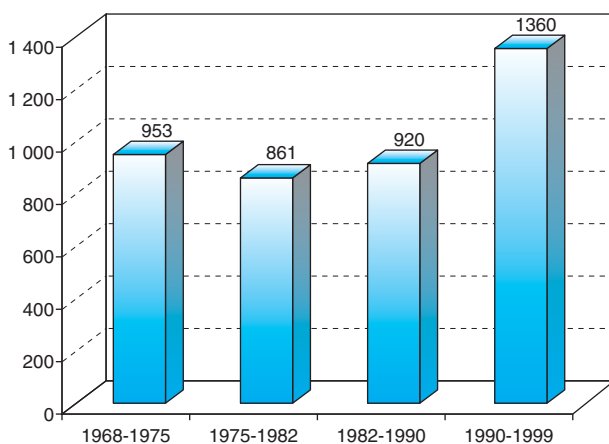
Sur l'ensemble de la période 1968-1999, en moyenne 11,1 % des immigrés présents à deux recensements successifs ont acquis la nationalité française. Ces naturalisations ont baissé légèrement entre 1975 et 1982 pour devenir ensuite de plus en plus nombreuses (graphique 2).

Graphique 2

Nombre d'acquisitions de nationalité observées dans l'échantillon

Lecture : parmi les 4 094 acquisitions de nationalité observées dans l'échantillon, 953 ont eu lieu entre le recensement de 1968 et celui de 1975.

Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.



... plus ou moins fréquentes selon le pays de naissance

Les taux moyens de naturalisation diffèrent fortement d'une origine nationale à l'autre (tableau 2). Les pays d'Asie du Sud-Est et d'Afrique subsaharienne sont caractérisés par les taux de naturalisation les plus élevés. À l'opposé, les immigrés originaires d'Algérie, de Turquie ou du Portugal sont moins souvent naturalisés. Ces taux ont toutefois connu des évolutions très différentes au cours de la période. Ainsi, si le taux de naturalisation des Algériens était particulièrement faible en début de période – ceci étant probablement lié à l'histoire de la colonisation et de la décolonisation de l'Algérie [19] –, il a enregistré une croissance très forte à partir des années quatre-vingt. Bien que leur évolution ait été irrégulière, les taux de naturalisation des Marocains et, dans une moindre mesure, des Tunisiens ont été beaucoup plus élevés que celui des Algériens⁷. Au sein des pays euro-

7. Les immigrés originaires de ces deux pays comptent depuis 1990 parmi les plus fréquents demandeurs de la nationalité française [4].

péens, le cas du Portugal fait figure d'exception : les immigrés portugais sont les seuls européens dont le taux de naturalisation a progressé durant la seconde moitié de la période, probablement parce que jusqu'en 1982, le Portugal interdisait la double nationalité à ses ressortissants. À l'inverse, les taux de naturalisation des immigrés espagnols et italiens ainsi que celui des immigrés venus d'autres pays d'Europe de l'Ouest ont continûment baissé entre 1968 et 1999. Dans leur cas, l'interprétation se situe plus du côté de la demande : les ressortissants de ces pays demandent de moins en moins la naturalisation, notamment dans le cadre de l'Union européenne qui réduit fortement l'intérêt de l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil lorsque celui-ci fait partie de l'Union.

Tableau 2
Taux de naturalisation par pays de naissance et par période intercensitaire

En %

Pays de naissance	Moyenne entre 1968 et 1999	Entre 1968 et 1975	Entre 1975 et 1982	Entre 1982 et 1990	Entre 1990 et 1999
Espagne	12,5	15,4	14,6	9,5	6,3
Italie	10,4	12,7	11,5	7,8	5,6
Portugal	6,1	4,0	5,3	6,7	6,9
Autres pays d'Europe de l'Ouest	9,7	17,7	9,8	7,8	4,8
Europe de l'Est	23,1	25,8	17,1	21,8	28,1
Turquie	7,5	38,9 *	2,0	4,5	9,4
Algérie	6,8	3,6	3,7	4,2	14,9
Maroc	23,7	40,3	25,0	11,3	27,1
Tunisie	14,7	28,9	9,2	7,7	19,3
Afrique subsaharienne	32,9	8,7 *	26,3	36,5	34,0
Asie du Sud-Est	41,9	38,6	65,2	36,4	45,0
Total	11,1	12,9	9,2	9,3	13,6

* faible effectif.

Lecture : 32,9 % des personnes originaires d'Afrique subsaharienne ont été naturalisées sur la période 1968-1999. Cette part s'élève à 26,3 % si on considère seulement les personnes originaires d'Afrique subsaharienne, recensées comme étrangères en 1975 et présentes en 1982.

Champ : personnes ayant déclaré être nées à l'étranger, de nationalité étrangère et âgées de 18 à 55 ans au moment de leur première interrogation, présentes au moins deux fois de suite dans le panel.

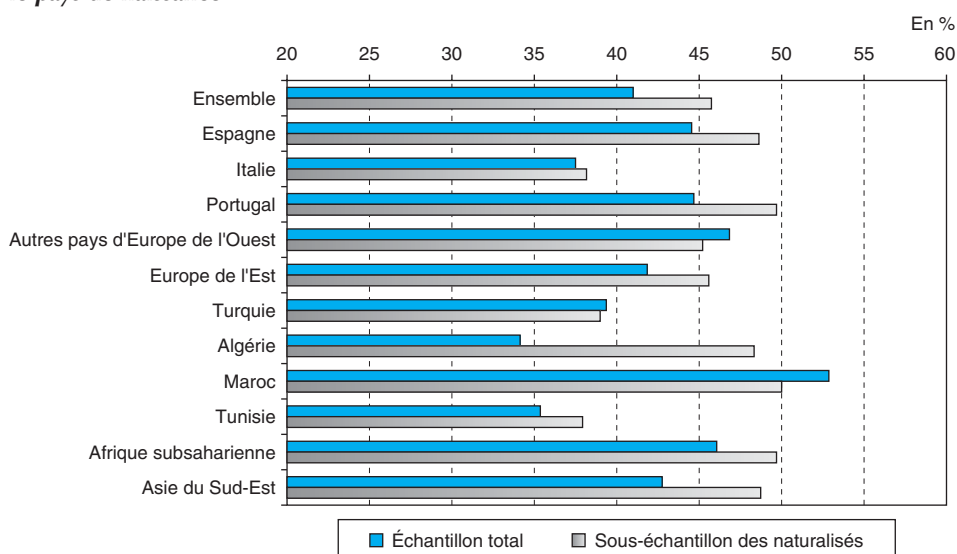
Souce : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.

D'autre part, durant la période 1968-1999, les taux de naturalisation des femmes ont été globalement plus élevés que ceux des hommes. Ainsi, si les femmes représentent 41 % de l'échantillon total, leur part atteint 45 % dans le sous-échantillon des étrangers ayant acquis la nationalité française (*graphique 3*). Cet écart entre hommes et femmes n'est pas le même selon les origines nationales ; par exemple, les femmes de nationalité algérienne ou celles originaires des pays de l'Asie du Sud-Est ont acquis plus fréquemment la nationalité française que leurs homologues masculins, à l'inverse des femmes originaires de Turquie ou du Maroc.

L'âge semble également jouer un rôle dans l'acquisition de la nationalité française (*graphique 4*). Les immigrés âgés de 18 à 45 ans deviennent en effet plus fréquemment français que ceux âgés de plus de 46 ans. Ceci résulte tout autant de la logique de population qui gouverne les décisions de naturalisation depuis la fin du XIX^e siècle [20] que des exigences des entreprises en matière d'embauche.

Graphique 3

Part des femmes dans l'échantillon total et dans le sous-échantillon des naturalisés, selon le pays de naissance



Lecture : dans l'échantillon, 41,8 % des personnes nées en Europe de l'Est sont des femmes. Ce pourcentage est de 45,6 lorsqu'on ne considère que les personnes nées en Europe de l'Est ayant acquis la nationalité française entre deux recensements au cours de la période 1968-1999.

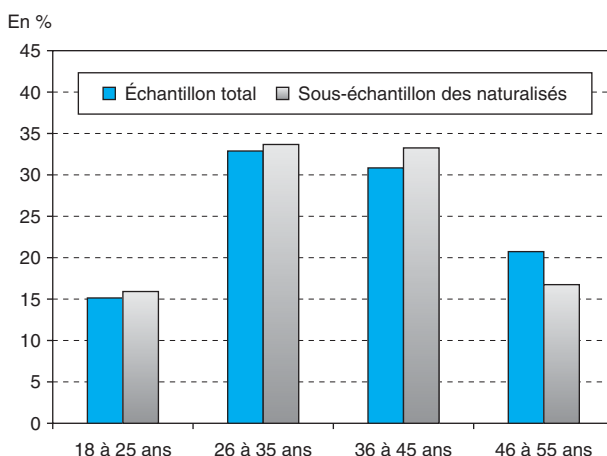
Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.

Graphique 4

Structure par âge en début de période intercensitaire

Lecture : 33,8 % des étrangers naturalisés entre deux recensements successifs avaient entre 26 et 35 ans au premier de ces deux recensements, alors que la proportion de ceux âgés de 26 à 35 ans dans l'échantillon total est de 33 %.

Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.

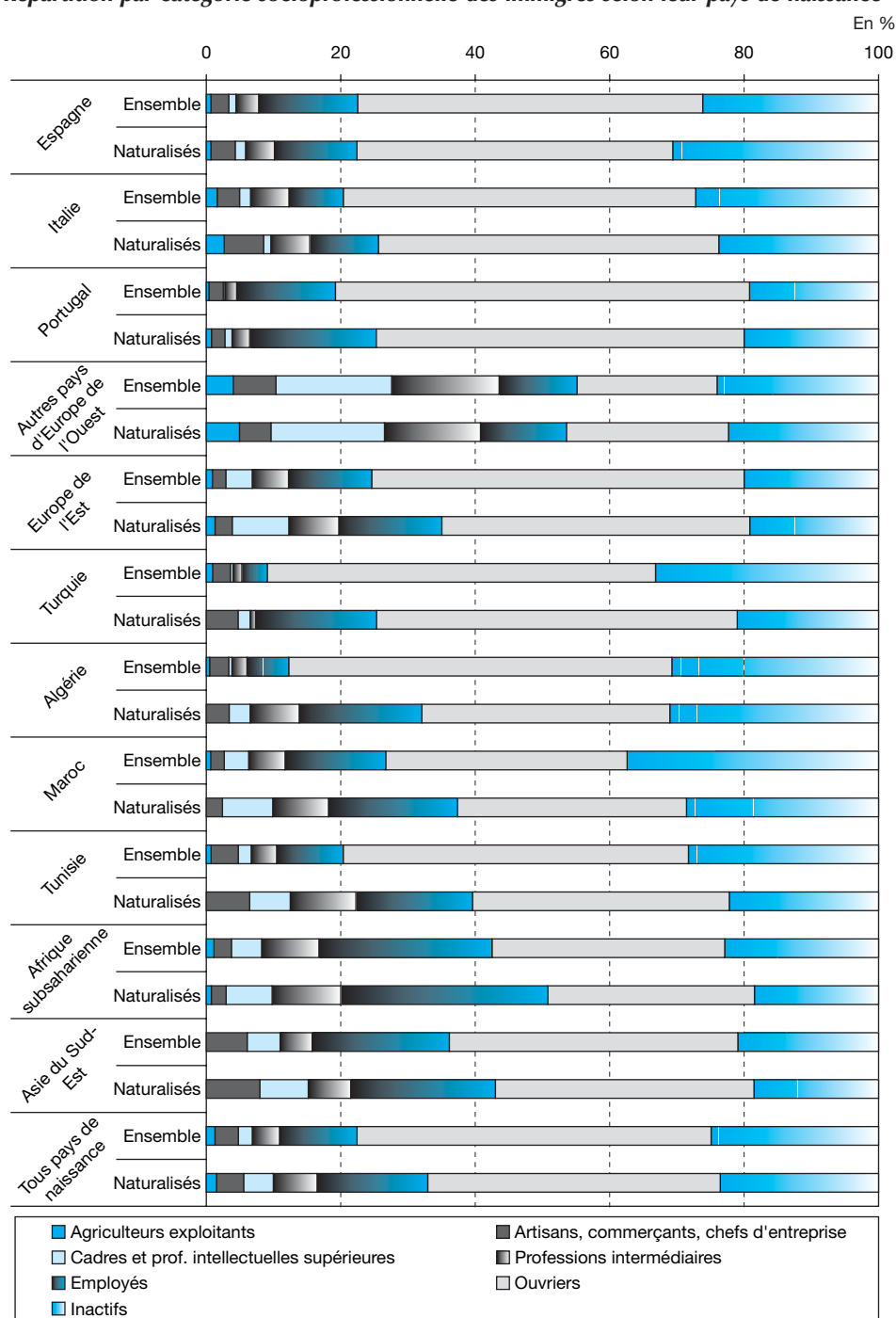


Une sélection par la profession

En théorie, la seule condition formelle pour pouvoir déposer une demande de naturalisation est une condition de résidence et de durée de séjour minimale. Néanmoins, comme le montrent plusieurs études [21, 20], la procédure de naturalisation obéit en partie à une logique de main-d'œuvre qui cherche à trouver un certain équilibre entre

Graphique 5

Répartition par catégorie socioprofessionnelle des immigrés selon leur pays de naissance



Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.

l'intérêt des entreprises et celui des salariés originaires du pays d'accueil. Cette logique de main-d'œuvre dépend étroitement de la conjoncture économique : en période de récession économique, le Gouvernement et son administration ont tendance à privilégier la main-d'œuvre nationale⁸.

De fait, la catégorie socioprofessionnelle des individus affecte très significativement les chances de naturalisation (*graphique 5*). Globalement, les ouvriers et les inactifs, majoritaires dans la population des immigrés, acquièrent moins souvent la nationalité française que les cadres, les professions intermédiaires et les employés. L'intensité de la sélection (ou de l'auto-sélection) selon la profession semble toutefois dépendre du pays d'origine : elle est moins forte pour les immigrés provenant des pays de l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) et des autres pays de l'Europe de l'Ouest, mais elle est plus forte pour les immigrés du Maghreb. Les ouvriers turcs sont avec ceux de l'Europe de l'Ouest les seuls à être légèrement sur-représentés dans le sous-échantillon des étrangers naturalisés. Enfin, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont sur-représentés de manière nette uniquement pour l'immigration en provenance de l'Asie du Sud-Est, de la Tunisie et de la Turquie.

Quels sont les facteurs facilitant la naturalisation ?

Afin de tenir compte simultanément de tous les facteurs pouvant avoir un impact sur l'acquisition de la nationalité française, l'estimation d'un modèle statistique est nécessaire. Ces facteurs sont de deux types : des caractéristiques sociodémographiques individuelles et des données de contexte. Parmi les caractéristiques pouvant expliquer qu'on acquiert ou non la nationalité française, figurent ainsi le pays de naissance, le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau d'éducation, le statut d'activité et la taille de la commune de résidence⁹.

Les variables contextuelles sont la taille de la communauté d'origine dans le lieu de résidence et la concentration de la population immigrée dans ce lieu. Plusieurs travaux montrent en effet que la taille de la communauté d'origine influence le processus de naturalisation [23, 17]. Cet effet est à mettre en rapport avec la notion de réseau communautaire et avec l'impact que ce dernier peut avoir sur les parcours individuels d'intégration. Le réseau communautaire peut en effet faciliter l'accueil et l'installation des nouveaux arrivants, leur accès à l'emploi, au logement, à l'information (notamment aux informations administratives relatives à la naturalisation). Pour autant, il est difficile de prévoir dans quel sens joue la taille de la communauté d'origine.

Il existe en effet dans la littérature deux hypothèses concurrentes. Certains pensent que la probabilité de naturalisation diminue lorsque la taille relative de la communauté d'origine est plus élevée. En général, les arguments avancés pour justifier cette hypothèse sont liés à la notion d'« autosuffisance » de la communauté. Lorsque cette dernière est suffisamment grande, elle peut offrir au nouvel arrivant un réseau relationnel important, lui permettant d'accéder plus facilement au logement et à l'emploi ; dans ces conditions, l'acquisition de la nationalité présenterait pour lui moins d'intérêt. De plus, d'un point de vue plus symbolique, la taille de la communauté pourrait limiter le développement du

8. Le tableau 2 montre que le nombre de naturalisations observées a baissé entre 1975 et 1982, lorsque le chômage s'est mis à croître fortement.

9. La valeur prise par chacune de ces variables, à l'exception du pays de naissance et du sexe, peut varier d'une période intercensitaire à l'autre. Faute d'information sur la valeur de ces variables à la date précise de la naturalisation, c'est leur valeur en début de période intercensitaire qui a été retenue.

sentiment d'appartenance à la société d'accueil, et ce parce qu'elle renforce les liens avec des compatriotes et l'attachement à la culture du pays d'origine. En résumé, cet argument insiste sur le caractère instrumental de la naturalisation. Mais l'hypothèse d'un lien négatif entre la taille relative de la communauté et la demande de naturalisation est contestée par d'autres analystes qui pensent, au contraire, qu'une communauté de grande taille peut avoir un impact positif sur l'assimilation socioprofessionnelle de ses membres et ainsi un impact positif indirect sur leur naturalisation [16]. Pour les tenants de cette hypothèse, une communauté plus nombreuse facilite la circulation de l'information relative aux démarches et procédures administratives. À la différence de ceux défendant l'argument précédent, ils mettent en avant l'« offre de naturalisation », ou, dit autrement, la procédure de sélection qui précède toute acquisition de la nationalité. Pour tenir compte de la taille relative de la communauté d'origine, la proportion d'immigrés par origine et par région de résidence¹⁰ a été incluse parmi les facteurs susceptibles de favoriser l'accès à la nationalité française.

Mais le nombre d'immigrés peut avoir encore un autre effet : il détermine, au moins indirectement, la longueur de la « file d'attente » des candidats à la nationalité. La longueur de cette file peut à son tour ralentir les procédures administratives de naturalisation et diminuer ainsi la probabilité d'acquisition de la nationalité entre deux dates. Afin de rendre compte de ce phénomène, deux variables ont été ajoutées à la liste des facteurs susceptibles d'affecter la naturalisation : d'une part, le nombre d'étrangers (considérés implicitement comme des candidats potentiels à la naturalisation) résidant dans le même département au moment du recensement¹¹, et d'autre part, afin d'affiner l'analyse, le nombre d'étrangers de même origine résidant dans le même département au moment du recensement. On s'attend à ce que l'effet de ces deux variables sur les chances de naturalisation soit négatif : plus la file d'attente est longue, plus la probabilité d'acquisition de la nationalité entre deux dates est faible.

Enfin, pour rendre compte d'un éventuel effet de la conjoncture économique, nous avons également introduit dans l'analyse une variable indiquant la période intercensitaire (1968-1975, 1975-1982, 1982-1990 ou bien 1990-1999).

La probabilité de naturalisation dépend fortement du pays d'origine

À diplôme, catégorie socioprofessionnelle, âge, sexe, statut matrimonial et nombre d'étrangers dans la région identiques, le pays d'origine affecte fortement la probabilité de naturalisation entre deux recensements successifs¹². Les immigrés originaires de

10. Cette variable a été calculée à partir des données de l'EDP. Afin de diminuer l'erreur d'estimation liée aux faibles nombres d'étrangers dans certaines régions, ces taux ont été calculés par zone d'origine plutôt que par pays de naissance. Ainsi, on affecte, par exemple, à un immigré marocain habitant la région Aquitaine, la proportion d'immigrés maghrébins habitant cette région. Faire ce choix suppose implicitement que le réseau communautaire inclut tous les étrangers provenant de la même zone géographique.

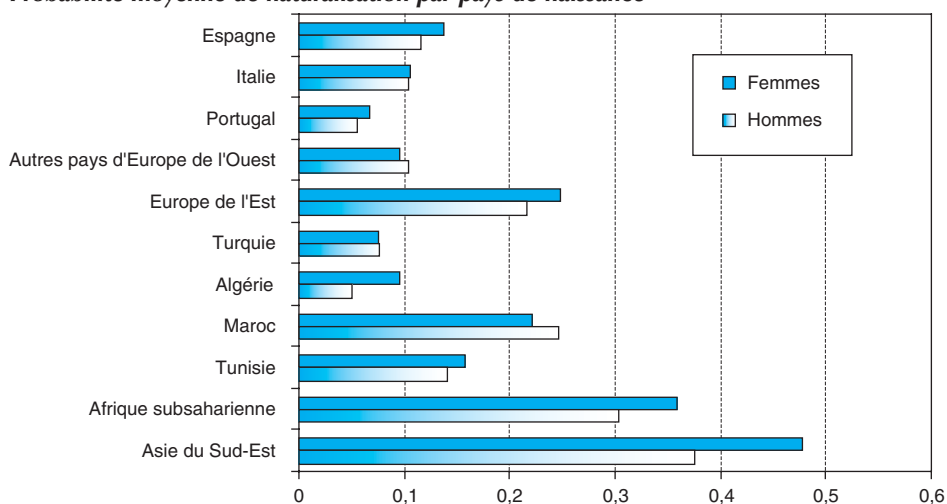
11. Ces effectifs d'étrangers sont calculés par département car les demandes de naturalisation doivent être faites auprès de la préfecture du département. Pour les années 1968 et 1975, n'ayant encore pu accéder aux données des recensements correspondants, nous avons estimé ces effectifs à partir de l'EDP en appliquant le taux de sondage de 1,09 %. Pour 1982 et 1990, nous avons pu obtenir les données des recensements.

12. Les résultats détaillés des estimations des différents modèles économétriques mis en œuvre, non publiés ici pour des raisons pratiques, sont disponibles auprès des auteurs.

l'Asie du Sud-Est, de l'Afrique subsaharienne et, dans une moindre mesure, de l'Europe de l'Est sont plus souvent naturalisés que les Marocains. Les immigrés originaires du Portugal, d'Algérie, d'Italie et de Turquie sont les moins fréquemment naturalisés. De plus, les femmes sont, toutes choses égales par ailleurs, plus souvent naturalisées que les hommes. L'ordre des pays de naissance selon leur effet sur les chances de naturalisation est quasiment le même pour les femmes et les hommes, mais les écarts entre la Turquie, le Portugal et l'Algérie d'une part, et l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est d'autre part, sont plus forts pour les femmes que pour les hommes (graphique 6).

Graphique 6

Probabilité moyenne de naturalisation par pays de naissance



Note : il s'agit de la moyenne, par sexe et pays de naissance, des probabilités de naturalisation prédites à l'aide du modèle *probit* (encadré 3) pour chaque individu, compte tenu de ses caractéristiques individuelles.

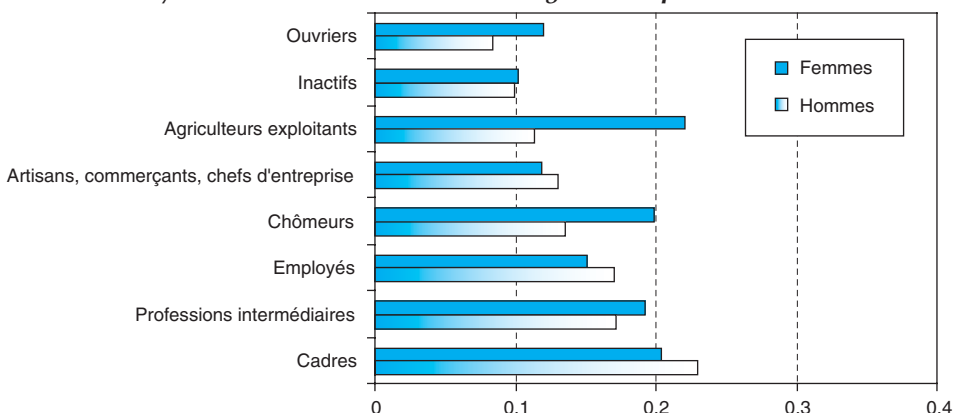
Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.

La catégorie socioprofessionnelle et le diplôme ont également un effet très significatif sur la probabilité de naturalisation (graphiques 7 et 8) ; ce résultat illustre le type de sélection, et peut-être d'auto-sélection, qui est à l'œuvre dans la procédure de naturalisation. Être inactif diminue la probabilité de naturalisation, quel que soit le niveau de diplôme atteint. Les ouvriers apparaissent également défavorisés. Enfin, la sélection par les variables de capital humain semble jouer moins pour les femmes que pour les hommes : un immigré cadre a 2,7 fois plus de chances d'être naturalisé qu'un immigré ouvrier, alors que la probabilité de naturalisation pour une femme immigrée cadre est 1,6 fois plus élevée que celle d'une immigrée ouvrière. Contrairement à l'inactivité, le chômage n'est pas un frein à la naturalisation des femmes immigrées.

La situation matrimoniale joue de façon différente pour les hommes et les femmes. En effet, les hommes mariés acquièrent plus souvent la nationalité française que les hommes célibataires, alors que c'est l'inverse pour les femmes. Les immigrés résidant dans des communes de moins de 20 000 habitants acquièrent plus fréquemment la nationalité française.

Graphique 7

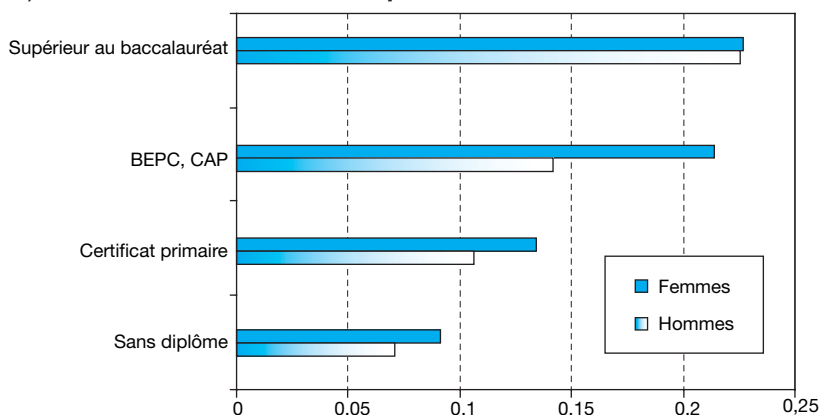
Probabilité moyenne de naturalisation selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe



Note : il s'agit de la moyenne, par sexe et catégorie socioprofessionnelle, des probabilités de naturalisation prédites à l'aide du modèle *probit* (encadré 3) pour chaque individu, compte tenu de ses caractéristiques individuelles.
Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.

Graphique 8

Probabilité moyenne de naturalisation selon le diplôme et le sexe



Note : Il s'agit de la moyenne, par sexe et diplôme, des probabilités de naturalisation prédites à l'aide du modèle *probit* (encadré 3) pour chaque individu, compte tenu de ses caractéristiques individuelles.
Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.

La taille relative de la communauté d'origine a un impact positif sur la probabilité de naturalisation, légèrement plus important pour les hommes que pour les femmes. Ce résultat conforte l'hypothèse faite plus haut sur le rôle des réseaux communautaires dans le processus de naturalisation. Comme prévu, la longueur de la « file d'attente » potentielle, mesurée par le nombre d'étrangers (de la même origine ou non) dans le département, a quant à elle un effet négatif qui semble indépendant du pays d'origine.

L'effet de la naturalisation sur l'emploi : peut-on parler d'une « prime » due à la naturalisation ?

Alors que l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil est souvent présentée comme l'ultime étape du processus d'intégration des immigrés, on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt d'une étape intermédiaire, qui renforce l'intégration, notamment socio-économique. En effet, on peut supposer que la naturalisation affecte la situation des immigrés sur le marché de travail et notamment leur accès à l'emploi, et ce pour plusieurs raisons. L'acquisition de la nationalité française par un immigré a comme conséquence l'élargissement de l'éventail des postes auxquels il peut prétendre, notamment en ouvrant l'accès à tous les emplois qui exigent la nationalité française [15]. D'autre part, on peut supposer qu'elle permet de « contourner » des formes de discrimination à l'embauche, que plusieurs études empiriques ont mises en évidence. Ces études, plus fréquentes aux États-Unis qu'en France, sont souvent fondées sur la méthode du « *testing* »¹³. Elles utilisent parfois le prénom des demandeurs d'emploi pour signaler l'origine ethnique [3]. L'Observatoire des discriminations en France a récemment publié les résultats d'une enquête de « *testing* » sur la discrimination à l'embauche [1] qui montre qu'à niveau d'études et expérience professionnelle égaux, les candidats d'origine maghrébine ont moins de chances de décrocher un entretien (et au final d'être embauchés) que les autres.

Une grande partie des travaux utilisent le salaire pour mesurer l'effet de l'acquisition de la nationalité sur l'intégration socioéconomique des immigrés. Ainsi, les travaux pionniers de Chiswick [7] montrent que, à caractéristiques socioéconomiques égales, les immigrés naturalisés touchent en moyenne des salaires 15 % plus élevés que les étrangers non naturalisés. Chiswick minimise toutefois l'importance de ce chiffre en montrant que l'effet de la naturalisation tombe à 7 % et n'est plus significatif lorsque la durée du séjour est prise en compte. Plus récemment, Brastberg, Ragan et Nasir [6] utilisent des données de panel pour estimer l'impact de la naturalisation sur l'emploi et le salaire en contrôlant l'effet des caractéristiques inobservables. Ils montrent que la naturalisation entraîne une croissance plus forte du salaire. D'autre part, leurs résultats montrent que l'ampleur de la « prime de la naturalisation » dépend du pays d'origine : les immigrés en provenance des pays en voie de développement voient leur situation professionnelle s'améliorer plus fortement après l'acquisition de la nationalité que les autres. Ce dernier résultat peut être retrouvé dans l'article de Devoretz et Pivnenko [9] sur les conséquences économiques de l'acquisition de la nationalité canadienne.

Malheureusement, l'EDP ne fournit aucune information sur le salaire des individus. Nous nous limiterons donc à mesurer l'impact de la naturalisation sur la situation d'emploi des immigrés. Pour cela, nous estimons la probabilité pour un immigré d'avoir un emploi en fin de période intercensitaire en prenant en compte sa naturalisation éventuelle durant cette période, à l'aide d'un modèle *probit* univarié (encadré 3).

La naturalisation apparaît alors avoir un effet positif sur l'emploi, même si l'on tient compte du niveau d'éducation, de l'âge, du sexe, du statut d'activité, de la taille de la commune de résidence et de la période d'observation. En moyenne, l'acquisition de la nationalité française accroît de 2,7 points pour les hommes, et de 8,2 points pour les

13. Cette méthode consiste à envoyer, en réponse à chaque offre d'emploi, deux *curriculum vitae* qui ne diffèrent que par une seule caractéristique, celle susceptible d'être discriminée (par exemple, le sexe ou l'origine nationale).

Encadré 3

Le modèle *probit* bivarié

L'acquisition de la nationalité française et la situation d'emploi sont les deux variables à expliquer. Chacune de ces deux variables prend deux modalités : la valeur 1 si l'immigré a acquis la nationalité française entre deux recensements successifs (ou s'il a un emploi au second de ces deux recensements), la valeur 0 sinon. Ces deux variables prennent donc des valeurs binaires, qui correspondent à des codages de réponses du type « oui » ou « non ». De ce fait, elles ne peuvent être analysées statistiquement à l'aide d'un modèle de régression linéaire habituel. De telles variables, que l'on appelle *qualitatives dichotomiques*, sont en général traitées à l'aide de modèles statistiques non linéaires, parmi lesquels le modèle *probit* est le plus fréquemment utilisé. Dans ce type de modèle, comme dans le modèle linéaire de régression estimé par la technique des moindres carrés ordinaires, la variable à expliquer est supposée dépendre de variables explicatives et d'un résidu. Mais, dans le cas du modèle *probit*, ce résidu est supposé suivre une loi normale standard, centrée (de moyenne 0) et réduite (de variance 1), et les coefficients associés aux variables explicatives affectent non pas directement la valeur de la variable à expliquer (*i. e.* l'acquisition de la nationalité française ou la situation d'emploi), mais la probabilité que celle-ci prenne la valeur 1 (*i. e.* que la personne acquiert la nationalité française dans le premier cas, ou qu'elle soit en emploi en fin de période dans le second). Ces coefficients sont estimés à l'aide de la technique du *maximum de vraisemblance*.

Lorsque les deux variables qualitatives dichotomiques doivent être analysées *simultanément*, le modèle résultant est un modèle à deux équations. Si les résidus qui affectent ces deux variables sont supposés suivre chacun une loi normale centrée réduite, ce modèle est appelé modèle *probit* bivarié. Les résidus des deux équations sont en outre supposés être corrélés. Le but de la procédure statistique devient tout à la fois d'estimer les paramètres associés aux variables explicatives de chaque variable qualitative, et le coefficient de corrélation des deux résidus.

Il faut distinguer deux types de modèles *probit* bivariés. Le premier correspond au cas où cha-

cune des deux variables qualitatives dépend d'une liste de variables explicatives qui n'inclut pas l'autre de ces deux variables. Ce modèle est parfois appelé *modèle corrélatif* pour le distinguer du *modèle causal* dans lequel l'une au moins des deux variables qualitatives peut dépendre de l'autre. Dans le cas ici analysé, l'emploi en fin de période est supposé pouvoir être affecté par l'acquisition préalable de la nationalité française. Le coefficient associé à l'acquisition de la nationalité dans l'équation de détermination de l'emploi est appelé *l'effet causal* de la nationalité française sur la situation d'emploi en fin de période.

Alors que le modèle corrélatif peut être identifié sans aucune restriction de forme ou d'exclusion, l'identification complète du modèle causal requiert que la *variable causale* (ici, l'acquisition de la nationalité française) dépende d'au moins une variable supplémentaire qui n'entre pas dans la liste des facteurs affectant la *variable de résultat* (ici, la situation d'emploi en fin de période). La démonstration de cette propriété figure dans l'ouvrage de Maddala [14]. Les variables explicatives exclues de l'équation de la probabilité d'emploi, mais introduites dans celle de l'acquisition de nationalité, sont donc des variables instrumentales qui garantissent l'identification du modèle bivarié. Pour que ces instruments puissent être considérés comme valides, les coefficients qui leur sont associés dans l'équation de la variable causale doivent être statistiquement significatifs. Dans notre analyse, les variables instrumentales sont le nombre d'étrangers résidant dans le même département au moment du recensement, et le nombre d'étrangers de même origine résidant dans le même département au moment du recensement. On peut en effet faire l'hypothèse que ces deux variables, calculées en début de période, n'influencent pas directement l'accès individuel à l'emploi à la date du recensement suivant (soit sept à neuf ans après), mais qu'elles affectent la longueur de la file d'attente des candidats à la naturalisation, et donc la probabilité individuelle d'acquérir la nationalité française entre deux recensements successifs.

L'existence de variables instrumentales permet également d'identifier et d'estimer le coefficient

Encadré 3 (fin)

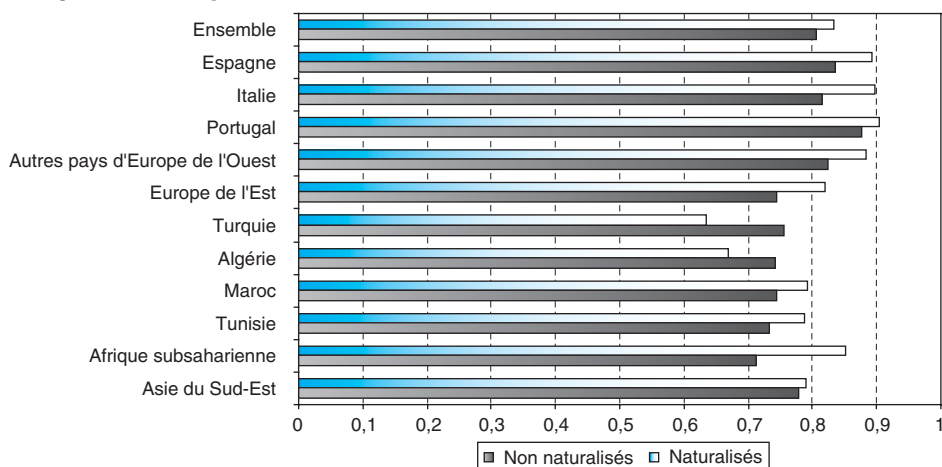
de corrélation entre les résidus affectant les deux variables qualitatives (ici, la naturalisation et la situation d'emploi). Si ce coefficient est statistiquement non différent de 0, ces deux variables sont conditionnellement indépendantes (étant données les valeurs des variables explicatives), la variable causale (*i. e.* la naturalisation) est alors *exogène*, et les coefficients obtenus par l'estimation de la seule équation de la probabilité d'emploi, séparément de celle de la probabilité de naturalisation, sont non biaisés. Mais si ce coefficient est statistiquement différent de 0, la variable causale (*i. e.* la naturalisation) est *endogène*, et les coefficients de l'équation de la probabilité d'emploi, esti-

mée séparément de celle de la probabilité de naturalisation, sont biaisés. L'estimation simultanée des deux équations permet en ce cas, et en présence de variables instrumentales valides, d'obtenir des coefficients non biaisés, au premier rang desquels figure l'effet causal de la naturalisation sur la situation d'emploi. Si le coefficient de corrélation est positif, l'effet causal obtenu par la seule estimation de l'équation d'emploi (à l'aide d'un modèle *probit* univarié) est généralement sur-estimé. À l'inverse, s'il est négatif, l'effet causal estimé par le modèle univarié est en général sous-estimé. C'est ce qui se produit ici. La prime de naturalisation est donc fortement ré-évaluée dans le modèle bivarié.

femmes, la probabilité d'être en emploi en fin de période. La prime liée à la naturalisation est donc beaucoup plus forte pour les femmes que pour les hommes, à l'exception des femmes de l'Europe de l'Ouest, du Portugal et de l'Afrique subsaharienne (*graphiques 9 et 10, et tableau 3*). Elle est maximale pour les femmes venues de Turquie, suivies des femmes originaires du Maghreb (les femmes turques naturalisées ont une probabilité d'emploi supérieure de 26 points à leurs homologues non naturalisées, l'écart étant de 23 points pour les femmes tunisiennes). Les femmes turques ont le taux d'emploi le plus faible. La naturalisation semble ainsi avoir un impact très fort sur la situation professionnelle des catégories les moins favorisées. Pour les femmes maghrébines et turques, cet impact passe par une incitation forte à la participation au marché du travail.

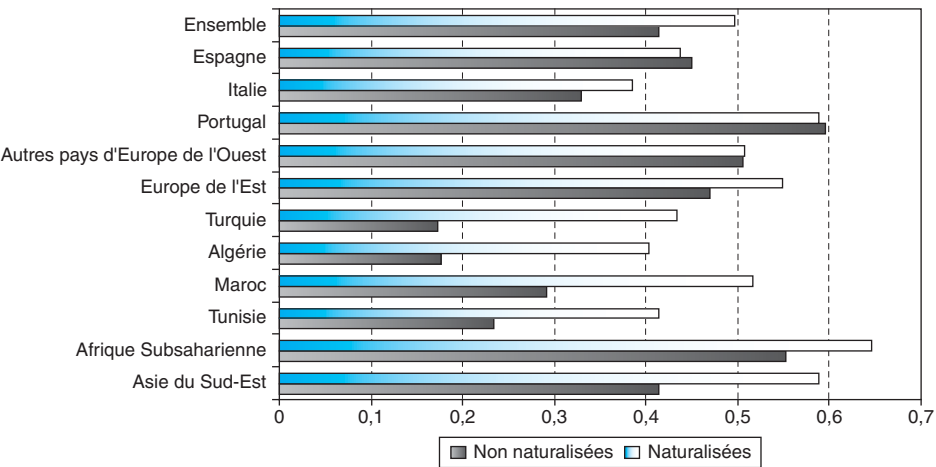
Graphique 9

Probabilité moyenne d'emploi en fin de période pour les hommes, selon leur pays d'origine et le fait qu'ils aient été naturalisés ou non



Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.

Graphique 10
Probabilité moyenne d'emploi en fin de période pour les femmes, selon leur pays d'origine et le fait qu'elles aient été naturalisées ou non



Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999.

L'effet de la naturalisation apparaît moins fort pour les hommes (*tableau 3*). L'accès à la nationalité française réduit même la probabilité d'emploi des hommes algériens et turcs. Ce sont les hommes originaires d'Afrique subsaharienne, dont le taux d'emploi est par ailleurs très faible, qui ont la prime la plus forte : la naturalisation augmente leur probabilité d'emploi de 14 points.

De fortes différences entre hommes et femmes existent. Si la probabilité d'emploi des femmes est toujours inférieure à celle des hommes, l'activité masculine est surtout marquée par la détérioration de la conjoncture économique sur la période et la montée du

Tableau 3
Estimation de la prime liée à la naturalisation, selon le sexe et le pays de naissance (modèle probit univarié)

Pays de naissance	Prime de naturalisation	
	Hommes	Femmes
Espagne	5,5	- 1,1
Italie	8,2	5,5
Portugal	2,7	- 0,7
Autres pays d'Europe de l'Ouest	5,9	0,3
Europe de l'Est	7,7	8,0
Turquie	- 11,9	26,1
Algérie	- 7,4	18,0
Maroc	4,8	22,5
Tunisie	5,5	22,6
Afrique subsaharienne	13,9	9,3
Asie du Sud-Est	1,1	17,4
Ensemble	2,7	8,2

Lecture : avoir acquis la nationalité française accroît en moyenne la probabilité d'emploi des hommes immigrés de 2,7 points et celle des femmes immigrées de 8,2 points.

Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999, estimations des auteurs.

chômage, alors que la croissance régulière de la probabilité féminine d’emploi est due à la participation de plus en plus soutenue des femmes au marché du travail. Le modèle est mieux spécifié pour les hommes, puisqu’il omet deux variables qui jouent fortement sur l’activité féminine, à savoir le nombre d’enfants et la situation d’emploi du conjoint qui n’ont pas été collectées à tous les recensements. La situation d’emploi en début de période joue fortement sur l’emploi en fin de période, et ce plus encore pour les femmes que pour les hommes. Pour les deux sexes, l’inactivité pénalise plus que le chômage.

Néanmoins, pour pouvoir mesurer correctement l’impact de l’acquisition de la nationalité sur l’accès à l’emploi, il faut pouvoir séparer l’effet du niveau d’éducation ou de qualification (qui augmente simultanément la probabilité d’être naturalisé et la probabilité d’être en emploi) de l’effet propre de la naturalisation. Autrement dit, l’impact positif de la naturalisation sur l’emploi peut être dû à des caractéristiques individuelles qui renforcent en même temps ces deux phénomènes. L’ampleur de l’impact que l’on mesure est ainsi faussée par un biais dit « d’endogénéité ». On peut le corriger en estimant simultanément la probabilité d’être naturalisé entre deux recensements et la probabilité d’avoir un emploi en fin de période intercensitaire avec un modèle *probit* bivarié (*encadré 3*).

Lorsqu’on procède ainsi, l’impact des différents facteurs sur l’acquisition de la nationalité est peu modifié, alors que leur impact sur l’emploi est très sensiblement modifié : en particulier, l’effet de l’acquisition de la nationalité sur la probabilité d’emploi s’accroît fortement. La prime due à la naturalisation devient très forte pour toutes les nationalités d’origine (*tableau 4*). La probabilité d’emploi augmente en moyenne, avec l’acquisition de la nationalité française, de 24 points pour les hommes et de 23 points pour les femmes. Les écarts de primes liées à la naturalisation entre hommes et femmes varient fortement d’un pays d’origine à l’autre. Dans le cas des pays d’Europe de l’Ouest et du Sud, les primes des hommes et des femmes sont proches. Elles sont à l’opposé très différentes pour les hommes et les femmes venus de Turquie ou d’Afrique subsaharienne. La forte ré-évaluation de la prime de naturalisation peut s’expliquer par le fait que toutes choses observables étant maintenues égales, les immigrés qui accèdent le moins facile-

Tableau 4
Estimation de la prime liée à la naturalisation selon le sexe et le pays de naissance
(modèle probit bivarié)

Pays de naissance	Prime de naturalisation	
	Hommes	Femmes
Espagne	21,7	22,4
Italie	23,1	22,8
Portugal	15,4	17,6
Autres pays d'Europe de l'Ouest	22,1	21,9
Europe de l'Est	33,6	21,4
Turquie	26,0	42,4
Algérie	26,8	29,3
Maroc	35,3	30,2
Tunisie	32,3	25,0
Afrique subsaharienne	40,4	17,0
Asie du Sud-Est	34,3	29,0
Ensemble	23,8	23,1

Lecture : en corrigeant du fait que certaines caractéristiques individuelles comme le niveau d’éducation augmentent à la fois les chances d’être naturalisé et celles d’avoir un emploi, avoir acquis la nationalité française accroît en moyenne la probabilité d’emploi des hommes immigrés de 23,8 points et celle des femmes immigrées de 23,1 points.
 Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-1999, estimations des auteurs.

ment à l'emploi, en raison de caractéristiques ou de comportements non observés ou non mesurables, sont ceux qui par ailleurs ont certainement le plus intérêt à obtenir la nationalité française (*encadré 3*). Ce résultat final est en accord avec l'hypothèse énoncée au tout début, à savoir que l'acquisition de la nationalité peut permettre aux immigrés de réduire les obstacles notamment discriminatoires qui freinent leur accès à l'emploi.

Nombreux sont les témoignages directs et les travaux sociologiques ayant apporté la preuve que la nationalité d'origine est un facteur discriminant à l'embauche. Les résultats obtenus ici montrent que l'acquisition de la nationalité française peut significativement compenser l'ampleur de cette discrimination, tout au moins dans un contexte où elle est précédée d'une forte sélection administrative. □

Bibliographie

- [1] AMADIEU J.-F. (2004), « Enquête *Testing* sur CV », Enquête réalisée pour l'Observatoire des Discriminations, mai 2004, Université Paris I.
- [2] BARKAN E. R., KHOKHLOV N. (1980), « Socioeconomic Data as Indices of Naturalization Patterns in the United States : A Theory Revisited », *Ethnicity*, 7, 159-190.
- [3] BERTRAND M., MULLAINATHAN S. (2004), « Are Emily and Greg More Employable than Lakisha and Jamal ? A Field Experiment on Labor Market Discrimination », *The American Economic Review*, 94 (4), 159-190.
- [4] BELBAH M., CHATTOU Z. (2001), *Sujet et citoyen : évolutions, enjeux et significations de l'acquisition de la nationalité française par des Marocains en France*, Rapport de recherche pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Paris.
- [5] BORREL C., DURR J.-M. (2005), « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004 – Principales caractéristiques de la population et des logements », *Insee première*, n° 1001, janvier.
- [6] BRATSBURG B., RAGAN J. F., NASIR Z. M. (2002), « The Effect of Naturalization on Wage Growth : A Panel Study of Young Male Immigrants », *Journal of Labor Economics*, 20 (3), 268-597.
- [7] CHISWICK B. (1978), « The Effect of Americanization on the Earnings of Foreign-Born Men », *The Journal of Political Economy*, 86 (5), 897-921.
- [8] DE SIPIO L. (1987), « Social Science Literature and the Naturalization Process », *International Migration Review*, 21 (1), 390-405.
- [9] DEVORETZ D. J., PIVNENKO S. (2004), « The Economic Causes and Consequences of Canadian Citizenship », *IZA Discussion Paper*, n° 1395.
- [10] HÉRAN F. (2002), « Les recherches sur l'immigration et l'insertion : avancées, débats, perspectives », in *Immigration, marché du travail, intégration*, Rapport du séminaire présidé par François Héran, La Documentation française, Paris, 11-102.

- [11] INSEE (1999), « Regards sur l'immigration – depuis 1945 », *Synthèses*, n° 30.
- [12] INSEE (2005), « Les immigrés en France », *Collection Références*, édition 2005, septembre.
- [13] LEBON A. (1991-1998), *Immigration et présence étrangère en France*, Rapports annuels du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La Documentation française, Paris.
- [14] MADDALA G. S. (1983), « Limited-Dependent and Qualitative Variables in Econometrics », *Econometric Society Monographs*, n° 3, Cambridge University Press, Cambridge.
- [15] MATH A., SPIRE A. (1999), « Des emplois réservés aux nationaux ? Dispositions légales et discriminations dans l'accès à l'emploi », *Informations sociales, Droits des étrangers*, n° 78.
- [16] PORTES A., MOZO R. (1985), « The Political Adaptation Process of Cubans and Other Ethnic Minorities in the United States : A Preliminary Analysis », *International Migration Review*, 19 (1), 35-63.
- [17] PORTES A., CURTIS J. W. (1987), « Changing Flags : Naturalization and Its Determinants among Mexican Immigrants », *International Migration Review*, 21 (2), 352-371.
- [18] RICHARD J. L., (2004), *Partir ou rester ? Destinées des jeunes issus de l'immigration*, Collection Le lien social, Presses Universitaires de France, Paris.
- [19] SAYAD A. (1982), « La naturalisation, les conditions sociales et sa signification chez les immigrés algériens », *Migrations Internationales*, GRECO13, 4-5.
- [20] SPIRE A. (2005), *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Grasset, Paris.
- [21] WEIL P. (2002), *Qu'est ce qu'un immigré ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Grasset, Paris.
- [22] WEIL P. (2005), *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Collection La République des idées, Le Seuil, Paris.
- [23] YANG P. Q. (1994), « Explaining Immigrant Naturalization », *International Migration Review*, 28 (3), 449-477.
-